

Le programme de stabilisation dont la Chambre est actuellement saisie est l'une de plusieurs autres mesures très importantes auxquelles nous nous étions alors attaqués. Nous avons reconnu que le revenu du cultivateur était notre objectif fondamental dans l'étude du problème de l'industrie céréalière.

Et à la page 5273 il a ajouté:

Comme le niveau des revenus dans le passé l'a indiqué, ces sommes seront remises aux agriculteurs des Prairies de manière qu'ils reçoivent cet argent durant les années où ils en ont le plus besoin.

J'insiste sur la dernière phrase «les années où ils en ont le plus besoin». Après quoi il a dit:

Dans ce bill, nous offrons une protection aux céréaliculteurs des Prairies d'après leurs rentrées d'argent nettes, c'est-à-dire l'argent qui reste une fois qu'on a déduit des recettes brutes tirées du grain les coûts de production du grain cette année-là. C'est dire que le programme suivra les fluctuations des coûts de production ainsi que celles des recettes lorsqu'elles sont basées sur le volume.

Et enfin à la page 5274 nous pouvons lire ceci:

Nous avons ajouté à ce programme et à d'autres dont j'ai parlé tantôt d'autres formes d'aide, de façon à assurer à ces agriculteurs un revenu suffisant. Nous avons agi ainsi dans le cadre de la politique d'ensemble du gouvernement qui vise à assurer des revenus agricoles suffisants. Nous voulons que l'agriculteur reçoive pour sa peine un revenu suffisant, de quelque source qu'il vienne—qu'il s'agisse par exemple de la place du marché ou du Trésor, s'il y a lieu; nous estimons en effet que notre production agricole est importante pour le Canada, tant chez nous qu'à l'étranger. Elle est importante pour répondre à nos propres besoins et remplir nos obligations envers les autres pays du monde.

Pour résumer les propos du ministre, il a déclaré que le projet de loi avait pour principal objectif d'assurer un revenu aux agriculteurs les années où ils en auront le plus besoin et de leur permettre ainsi d'obtenir une juste rétribution pour leur travail.

Ce programme existe depuis neuf ans. Il n'a pas atteint son objectif. Malgré les paiements de 1978-1979, la majorité des producteurs ont été insatisfaits. Après en avoir parlé aux producteurs de ma circonscription, je dirais que la majorité d'entre eux abandonneraient ce programme s'ils en avaient la possibilité.

Pourquoi sont-ils mécontents? Selon moi, c'est parce que la loi n'a pas rempli son objectif. Les céréaliers de l'Ouest éprouvent de graves difficultés. Le prix du grain est en baisse, depuis deux ou trois ans, et rien ne permet d'espérer une amélioration. Les frais de production qu'il s'agisse des intérêts sur les prêts, du carburant agricole, des engrais ou des machines, ont tellement augmenté que l'agriculteur n'empêche pas grand-chose.

Aucun paiement n'a été fait en vertu de cette loi depuis 1979. L'argument invoqué par le gouvernement et les deux ministres qui sont censés être responsables de ce projet de loi, c'est qu'ils n'ont pas droit à des paiements en vertu de la formule prévue dans la loi. Cela ne fait aucun doute. C'est exact, car, en effet, la formule utilisée n'a pas déclenché les paiements. Le gouvernement et le ministre le savent depuis plusieurs années.

De ce côté-ci de la Chambre, nous n'arrêtons pas de répéter au ministre et au gouvernement, chaque semaine, chaque mois, chaque année, que des changements devaient être apportés à la formule; mais nos demandes n'ont jamais été entendues. Le gouvernement était trop occupé à préparer la mesure législative destinée à abolir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, renchérissant ainsi les coûts de production des agriculteurs. Les députés du gouvernement s'occupaient de la politique énergétique nationale, responsable d'augmentations énormes du prix des carburants agricoles et des engrais. Bien entendu, monsieur le Président, bien rares sont les ministériels qui comprennent l'agriculture des Prairies.

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

● (1400)

Je suppose que, inconsciemment, les ministres du cabinet se disaient: «Nous n'avons aucun siège dans les Prairies, ils n'ont pas voté pour nous. Par conséquent, nous allons les punir, nous n'allons pas modifier la loi». Au cours des deux ou trois dernières années, nombre de mes électeurs m'ont demandé quand des versements seraient effectués en vertu de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Je leur ai répondu: «Dites-moi quand il y aura des élections et je vous dirai quand vous recevrez un versement», et c'est exactement ce qui s'est produit. Des élections sont imminentes et le gouvernement s'est dit: «Nous n'avons pas été très justes envers ces gens de l'Ouest au cours des dernières années, mais si nous mettons un peu d'argent dans leurs poches, ils oublieront peut-être ce que nous avons fait par le passé et voteront pour nous». Monsieur le Président, cela n'arrivera pas. Ils ne peuvent pas jeter de poudre aux yeux des producteurs de grain de l'Ouest.

Le député d'Assiniboia (M. Gustafson) a récité la litanie des questions qui ont été posées au ministre au cours des deux dernières années à propos des modifications à la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. C'était intéressant parce que, en dépit des pressions exercées auprès des ministériels, ce n'est qu'au discours du trône du 7 décembre 1983 que le gouvernement a parlé d'apporter des modifications au projet de loi. Le discours du trône disait ceci et je vais vous le lire rapidement:

Le gouvernement haussera le maximum prévu par le régime de paiement anticipé des céréales et il présentera des amendements visant à permettre au Fonds de stabilisation des céréales de l'Ouest de répondre avec plus de souplesse aux besoins des producteurs.

Ce n'était que pour nous allécher, monsieur le Président. Rien n'a été fait. Les amendements à la loi étaient mentionnés dans le discours du trône, mais les élections n'étaient pas tout à fait assez proches. Les députés de notre côté ont donc continué à faire pression sur le gouvernement. Nous avons eu une autre promesse le 25 avril de cette année, lorsque le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre d'État chargé de la Commission du blé à l'autre endroit ont tenu une conférence de presse à Winnipeg. Ils ont déclaré qu'ils allaient présenter des modifications à la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour effectuer un certain nombre de choses, et notamment s'assurer que les agriculteurs des Prairies reçoivent un versement cette année.

M. Schellenberger: On leur a demandé de présenter le projet de loi, mais où était-il?

M. Neil: Comme le disait mon collègue, nous leur avons demandé le projet de loi. Ils ont déclaré que les amendements étaient prêts et que, par conséquent, le projet de loi devait l'être aussi. Nous ne l'avons pas vu à ce moment-là et ce n'est que le 11 mai qu'il a finalement été déposé et adopté à l'étape de la première lecture et aujourd'hui seulement, le 25 mai, que nous en sommes à la deuxième lecture. Entre-temps, le gouvernement a déclaré: «Nous avons beaucoup d'autres projets de loi que nous voulons adopter et nous voulons qu'ils soient adoptés sans débat. Si vous ne voulez pas les adopter ainsi, nous retarderons le projet de loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. C'est là du chantage que l'on fait aux agriculteurs et aux producteurs de l'Ouest. Par conséquent, nous avons accepté de limiter le débat, car nous nous inquiétons du sort des céréaliers de cette région, qui ont besoin d'argent.